

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 955 SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2014

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Michel COLIN, Président d'âge.
M. Ismaïla WANE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Maryse Di Bernardo, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Joël Tissier, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Christine Boutin, Joël Desjardins (Pouvoir à Karl Olive), Fanny Ervera, Jean-Marie Tétart (Pouvoir à Pierre Bédier), Yves Vandewalle (Pouvoir à Hervé Planchenault).

Election du Président du Conseil général des Yvelines

M. LE PRESIDENT – L'élection du président du Conseil général me confère l'honneur, en tant que doyen d'âge, de présider notre assemblée. Je souhaite adresser mes remerciements, au nom de mes collègues, à Alain Schmitz. Monsieur le Président, vous avez assumé la charge de président de notre assemblée avec le sens du dialogue, de la concertation et de l'écoute reconnu par nous tous. C'est, pour vous, un préalable à toute décision, que vous vous attachez à prendre dans la sérénité. Au cours de votre mandat, vous avez agi pour renforcer l'attractivité de nos territoires dans nos principaux domaines de compétences : l'économie, les infrastructures et, surtout, la solidarité.

Dans le domaine économique, sous votre mandat, le Conseil général a porté ses efforts dans les deux opérations d'intérêt national de Seine Aval et de Paris-Saclay. Je citerai notamment le lancement de l'Institut VeDeCOM chargé, dans le cadre du pôle de compétitivité Mov'eo, de concevoir le véhicule du futur sur le plateau de Satory, ainsi que les aides apportées aux PME pour favoriser l'innovation, dont la société Carmat est un bel exemple.

Le déploiement des infrastructures s'est, quant à lui, accéléré en matière de transports publics avec la réalisation du tramway Viroflay-Chatillon et la signature, en novembre 2013, de la déclaration d'utilité publique de la tangentielle Ouest pour une ouverture en 2018. Il en est de même dans le domaine du réseau routier, avec la réalisation de la voie nouvelle Montesson-Sartrouville et la signature de la DUP de Pont d'Achères, en février 2013. En matière de télécommunication, le Département met en œuvre une procédure pour le développement de la fibre optique haut débit dans les zones rurales d'ici 2020. Toutes ces infrastructures s'inscrivent dans une politique générale de développement durable, et je pense plus particulièrement aux aménagements des berges de la Seine, dans le cadre du projet Yvelines-Seine.

Enfin, la solidarité entre Yvelinois, principale compétence des Départements, a été votre priorité, pour les familles, tout d'abord, avec les aides accordées pour la création des crèches et la réhabilitation des écoles, pour la construction de logements conventionnés également, avec la mise en œuvre des contrats CDOR, pour les personnes dépendantes ensuite, avec le lancement de trois EHPAD et de structures d'accueil des personnes handicapées et, enfin, pour le retour à l'emploi, avec le lancement du RSA.

Tous ces investissements et toutes ces aides ont été financés dans un cadre budgétaire parfaitement maîtrisé, malgré les effets de la crise économique et la réforme pénalisante de la fiscalité territoriale. Votre exemple doit être poursuivi. Sous votre mandat, notre vocation de collectivité territoriale de proximité s'est renforcée et, pour cela, nous vous adressons nos plus chaleureux remerciements.

Nous allons procéder maintenant à l'élection du nouveau président de l'assemblée départementale. Je laisse la parole à Olivier Lebrun, président du groupe « Ensemble pour les Yvelines ».

Déclaration de candidature de Monsieur Pierre Bédier

M. OLIVIER LEBRUN, *Président du groupe « Ensemble Pour les Yveline »s* – Avant de dévoiler le nom du candidat du groupe « Ensemble Pour les Yvelines », je voulais également adresser, au nom du groupe, tous nos remerciements, toute notre reconnaissance et notre amitié à Alain Schmitz. Le président a su, pendant ces cinq années, piloter l'assemblée et le Département avec sa bonne humeur, le sourire et toujours une attention tout à fait particulière pour les uns et les autres, que nous soyons, je pense, dans la majorité ou dans l'opposition. Un grand merci, Monsieur le Président, pour votre action et tout votre investissement dans une période qui a été un peu complexe. L'ère à venir s'annonce encore plus compliquée. J'ai donc l'honneur et le plaisir de proposer, pour succéder à Alain Schmitz, la candidature de Pierre Bédier.

M. LE PRESIDENT– Je m'adresse maintenant au Président du Groupe des Elus de Gauche.

Déclaration de candidature de Monsieur André Sylvestre

M. ANDRE SYLVESTRE, *Président du Groupe des Elus de Gauche* – Notre assemblée, presque au complet, se réunit aujourd'hui pour se livrer à une séance toute particulière. Hier, Monsieur le Président, vous avez remis votre démission de la présidence de ce conseil après 5 années au service de notre département et, conformément au règlement, nous devons, ce matin, élire un nouveau Président pour à peine un an.

Il n'aura échappé à personne que le prochain renouvellement des conseillers généraux est prévu au mois de mars de l'année prochaine. Vous comprendrez alors que nous sommes quelque peu surpris que cette échéance soit avancée d'une année. Puis-je vous susurrer la question qui brûle les lèvres de chacun d'entre nous : « Pourquoi une telle précipitation ? »

Nous sommes d'autant plus sidérés, Monsieur le Président, que lors de la séance de juillet 2013, à l'interpellation de notre camarade François Deligné pour notre groupe, qui faisait suite aux rumeurs qui couraient de çà de là sur l'éventualité de votre départ anticipé, vous avez précisément déclaré (ce sont vos mots) : « *j'entends présider cette assemblée qui m'a fait confiance jusqu'au mois de mars 2015* ». Nous avons pris acte de votre engagement, engagement que vous avez d'ailleurs réitéré dans la presse.

Pourquoi ce revirement soudain ? Qu'y a-t-il derrière cette manœuvre précipitée ? Ce passage en force ne masquerait-il pas des stratégies internes qui n'ont rien à voir avec l'intérêt du Département ?

Au regard de cette procédure singulière, le groupe des élus de gauche s'est interrogé sur l'opportunité ou non de présenter un candidat pour cette élection qui s'apparente davantage à une révolution de palais qu'à un véritable exercice démocratique. Si nous avons finalement choisi de vous présenter ma candidature, c'est pour vous exprimer dans cette enceinte et à l'adresse des Yvelinois, qui s'interrogent tout autant sur la manière et les finalités de cette élection provoquée, notre conception de la démocratie et de l'exercice d'un mandat.

Nous regrettons que la confiance que vous aviez scellée entre les édiles ici présents et tous les habitants du département, en prenant les rênes de la collectivité, soit soudainement rompue sous les pressions partisans et politiciennes. Nous avons, c'est vrai, des désaccords politiques, parfois profonds, sur divers dossiers. Néanmoins, nous reconnaissons que, malgré certains choix discutables en termes de priorités, (nous continuerons à nous battre par exemple pour que les dépenses de solidarité ne soient pas sacrifiées pour maintenir d'autres postes moins utiles), vous avez, tout au long de ces cinq années, travaillé dans un esprit d'ouverture avec la volonté d'être constructif et dans le respect des uns et des autres. C'est pourquoi, renoncer en cours de route à poursuivre le travail mené jusqu'à l'achèvement de votre mandature n'est, de notre point de vue, pas fondé. Le sens que je voudrai donner, au nom de notre groupe, à ma candidature, c'est de dénoncer la manœuvre derrière ce renoncement.

C'est ce sens des responsabilités qui doit guider la mission que les électeurs nous ont confiée. C'est ce même sens des responsabilités qui devra nous guider au moment du choix que nous allons donc devoir faire dans quelques instants, étant entendu que, pour notre groupe, responsabilité rime avec clarté.

Chers collègues, Monsieur le Président, j'appelle, sans illusion mais avec détermination, chacun à s'affranchir des étiquettes politiques et à voter en son âme et conscience dans l'intérêt des Yvelinois et dans le respect de la vie démocratique de notre pays.

M. Ismaïla WANE, secrétaire de séance, appelle individuellement chaque conseiller général à déposer son bulletin de vote dans l'urne. M. le Président procède au dépouillement.

M. LE PRESIDENT– Pierre Bédier a obtenu 26 voix, André Sylvestre 9 et il y a un bulletin blanc et un bulletin nul. Je déclare en conséquence Monsieur Pierre Bédier élu Président du Conseil général des Yvelines.

Monsieur Colin, doyen d'âge cède le fauteuil présidentiel au président élu.

Présidence de Monsieur Pierre Bédier, président du Conseil général.

Déclaration du nouveau Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, mes chers collègues, après vous avoir remercié de votre confiance et salué les nombreux maires, adjoints au maire et conseillers municipaux qui sont venus assister à cette séance (et notamment le sénateur Alain Gourmac), qu'il me soit permis de rendre hommage à Alain Schmitz. Dans un temps pas si lointain, celui où il était bon de « faire ses humanités », nos professeurs nous apprenaient le sens de l'intérêt général, qui plongeait ses racines dans la Rome antique. L'action publique se définissait simplement comme un pouvoir au service des autres, qui s'exerçait dans un temps limité. Fidèle à ses principes fondamentaux, Alain Schmitz a mené à terme sa mission avec courtoisie, tact et souci du bien commun. Il aura, j'en suis sûr et je m'y emploierai, de toutes mes forces, à mener d'autres missions au service des Yvelines et des Yvelinois, car c'est bien la passion des Yvelines et du service aux Yvelinois qu'Alain et moi avons en partage, héritage direct de celui qui nous mena où nous sommes : Franck Borotra.

Cette passion exige aujourd'hui, en priorité, la défense de l'institution départementale, cette institution qu'un Premier Ministre fraîchement nommé, dont l'espérance de vie gouvernementale fait déjà l'objet de toutes les supputations, souhaite supprimer en 2021, c'est-à-dire hors de ce mandat présidentiel et à la veille d'une autre élection présidentielle, soit avec toutes les chances de succès de son côté. Lorsque j'évoque le Département, je ne veux pas parler d'une institution figée, vestige d'un passé administratif révolu, immuable dans ses fonctions comme dans ses frontières, mais d'une collectivité moderne et indispensable, charnière nécessaire entre le global et le local, entre la carte et le territoire, entre l'échelon stratégique de la Région et celui de la proximité communale et intercommunale, enfin entre le citoyen et l'habitant. La France a développé, siècle après siècle, une organisation administrative puissante et originale, fruit de son histoire et de sa géographie. A l'heure où les remises en question sont

indispensables pour mieux gérer un argent public raréfié par les choix passés dont nous n'avons plus forcément les moyens aujourd'hui, ainsi que par les erreurs de politique économique actuelles, il convient de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Ce ne sont pas les Conseils généraux qui ruinent la Nation. Dans un département comme le nôtre, le fonctionnement de l'assemblée départementale n'excède pas le millième de notre budget général. Ce sont les missions que nous confie la loi qui devront être remises en cause si l'on veut réduire durablement la dépense publique.

L'incapacité de la France à supporter le coût de sa protection sociale n'est pas de notre fait. Dans le même ordre d'idée, permettez-moi de m'interroger sur la réforme des rythmes scolaires. Nous ne savons toujours pas à quels besoins elle répond, mis à part à faire la quasi-unanimité contre elle, pour un coût supplémentaire exorbitant. Pourtant, les missions d'un Conseil général touchent à l'essentiel : à l'éducation de nos enfants ; à la solidarité avec nos anciens, avec les victimes de la vie, avec les laissés-pour-compte de la société ; à la sécurité des biens et des personnes ; ou encore à la réalisation des investissements indispensables aux entreprises comme aux citoyens. Je me demande parfois si les partisans de la suppression du Département vivent dans la même société que nous. Je m'interroge sur ce qu'ils connaissent de ces déchirures du tissu social auxquelles nous confronte, chaque jour, l'exercice de nos mandats et nos responsabilités. A mes yeux, le Département n'a pas à servir de victime expiatoire, bien au contraire.

Toutefois, bien que toutes les données comparées prouvent que nous sommes un Département exemplaire en matière de modération de ses coûts de structure, nous sommes prêts à améliorer notre gestion. Nous ne nous déroberons pas à l'indispensable effort de redressement et de maîtrise de la dépense publique auquel notre pays est confronté. Nous sommes disposés à le faire avec ambition et imagination. Les doublons entre les Conseils généraux et les caisses d'Allocations Familiales sont légion ? Fusionnons-les. La Métropole du Grand Paris est une technostructure supplémentaire dont on peut se demander en quoi elle fera mieux que nos institutions actuelles ? Supprimons-la. Pourquoi empêcher des rapprochements, par fusion ou par association, de plusieurs départements d'une même région, qui partageraient les mêmes principes de gestion et les mêmes objectifs de solidarité humaine et territoriale ? Je fais naturellement référence au projet des départements socialistes du Nord et du Pas-de-Calais. Rien ne doit être écarté, *a priori*, dans l'effort national de redressement. Ce qui est valable dans nos relations aux autres institutions l'est également à l'intérieur de la nôtre.

Je veux ici rendre un juste hommage à nos personnels qui remplissent leurs missions avec compétence, discipline et bonne volonté. Je souhaite qu'ils trouvent dans mes propos l'expression de ma reconnaissance. Je veux leur dire aussi que dans la nécessaire et permanente optimisation de notre fonctionnement, il faudra de la créativité, de la transversalité et de la réactivité. Ils pourront compter sur ma volonté d'écouter, de dialoguer avec tous, de prendre des décisions justes, qui n'auront pas d'autres objectifs que de rapprocher, d'abord physiquement, l'institution départementale des Yvelinoises et des Yvelinois.

La légitimité de notre institution ne peut reposer que sur la satisfaction des habitants, que nous avons la mission de servir. Demain, plus proches d'eux, nous les servirons mieux. C'est, en tout cas, la feuille de route que je fixe au nouveau Directeur général qui prendra ses fonctions lundi 14 avril. Sans bouleversement inutile mais sans conservatisme stérile, il lui appartiendra de mettre en œuvre, sous mon autorité, l'adaptation de notre administration et de nos politiques à nos ambitions pour les Yvelines et pour les Yvelinois. De l'ambition, il en faut envers et contre tout, quelles que soient les difficultés budgétaires et quelles que soient les réticences au changement.

L'ambition est le moteur de l'action publique.

Il nous faut de l'ambition pour améliorer notre mission de solidarité humaine. J'ai la conviction que l'innovation peut également concerner le secteur social et cette innovation sociale peut nous permettre, en redéployant des crédits à l'efficacité marginale, de faire mieux avec moins. Qui d'entre nous n'est pas conscient, par exemple, que les freins à la mobilité des femmes et des jeunes sont une raison importante du chômage ? Nous agirons pour les lever. Prochainement, je vous proposerai des mesures nouvelles favorisant l'obtention du permis de conduire, des mesures d'aides également pour la garde d'enfants des mamans en recherche de travail. Avec l'Etat, nous entreprendrons, au plus vite, des actions de mobilisation pour élargir le nombre des emplois aidés. Ce pansement de notre société malade du chômage de masse ne doit malheureusement pas être négligé, même s'il est dramatiquement insuffisant.

Il nous faut également de l'ambition dans la mise en œuvre des solidarités territoriales. Les deux tiers de notre espace départemental sont composés de surfaces agricoles et forestières. Or leurs ressources fiscales sont rares, bien que leur rôle économique soit bien réel. Alors que la loi de métropolisation de la région parisienne va faire grossir les communautés d'agglomération et va les contraindre à utiliser leurs moyens budgétaires au financement du développement économique et urbain ainsi qu'aux infrastructures afférentes, il est essentiel que notre Département préserve cette ruralité consubstantielle.

Dans notre prochaine séance, je vous proposerai la création d'une agence départementale de soutien aux communes rurales. Elle visera à leur apporter les compétences humaines que l'Etat ne met plus à leur disposition et que les intercommunalités n'ont pas remplacées faute de moyens. Dès que cette agence sera opérationnelle, nous réunirons des Etats Généraux de la ruralité. A cette occasion, nous étudierons les modifications qui peuvent être nécessaires pour rendre nos différents dispositifs contractuels encore plus performants. Nous envisagerons également des aides au secteur agricole dans le but de favoriser les circuits courts. Lequel d'entre nous ne se réjouirait pas de voir ses enfants ou petits-enfants manger à la cantine de bons produits labellisés « Yvelines » ? Nous mettrons également en œuvre des actions lucides et résolues au profit de notre industrie et du secteur tertiaire. Il ne peut y avoir de saines dépenses qu'adossées à des recettes solides. Il nous faut donc investir pour favoriser un développement économique qui fondera, à pression fiscale constante ou diminuée, la richesse de demain.

Les Yvelines sont le premier département industriel de la région parisienne et un des tout premiers de France, en particulier pour son industrie automobile. Notre Département accompagnera avec les moyens qui sont les siens, bien moindres que ceux de l'Etat, la nécessaire mutation de cette industrie et en particulier les changements de la numérisation croissante, qui nous fait passer d'un besoin de transport à un monde de mobilité. Ces actions en faveur des solidarités humaines et territoriales s'exerceront dans un esprit budgétaire responsable, qui veillera à conjuguer modération fiscale et priorité donnée à l'investissement sur le fonctionnement, et qui

s'attachera à favoriser les infrastructures plutôt que les structures. Cette responsabilité budgétaire, ingrate mais indispensable, je l'exercerai directement.

Mon propos aujourd'hui n'est pas un inventaire exhaustif. Il fixe le cadre dans lequel nous allons évoluer en des temps perturbés, où il ne s'agit certainement pas de se recroqueviller en attendant que les décisions soient prises ailleurs et par d'autres mais de faire la preuve de notre efficacité et de notre dynamisme. Chaque action devra s'inscrire dans la durée mais aussi pouvoir être interrompue à tout moment, si les réalités économiques, le cadre légal ou tout simplement le bon sens l'exigent. Je sais pouvoir compter sur le sens de l'intérêt général de chacune et chacun d'entre vous. Vous pouvez être certains que je consacrerai toutes mes forces, toute mon énergie et toute mon expérience à cette collectivité, dont la seule raison d'être est de servir nos compatriotes.

Détermination de la composition de la Commission permanente.

M. LE PRESIDENT – J'invite l'assemblée, conformément aux articles L. 3122-4 et L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à fixer le nombre des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente. Le Président étant membre de droit, je vous propose d'arrêter le nombre de vice-présidents à dix et celui des autres membres à treize.

Le Conseil Général adopte cette proposition à l'unanimité.

Election des membres de la Commission permanente (hors le président du Conseil général)

M. LE PRESIDENT – Etant donné qu'une seule candidature par poste à pourvoir est déposée auprès du Président, je vous lis la liste :

- 1^{er} vice-président : Pierre Lequiller
- 2^{ème} vice-président : Jean-François Bel
- 3^{ème} vice-président : Hervé Planchenault
- 4^{ème} vice-président : Ghislain Fournier
- 5^{ème} vice-président : Yves Vandewalle
- 6^{ème} vice-président : Pierre Fond
- 7^{ème} vice-président : Jean-Marie Tétart
- 8^{ème} vice-président : Jean-François Raynal
- 9^{ème} vice-président : Alexandre Joly
- 10^{ème} vice-président : Olivier Delaporte

Les autres membres, par ordre alphabétique, sont :

Jean-Louis Barth, Philippe Brillault, François Deligné, Joël Desjardins, Jean-Michel Gourdon, Olivier Lebrun, Daniel Level, Jean-Philippe Mallé, Karl Olive, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, André Sylvestre, Michel Vignier.

Le Conseil Général adopte cette liste à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – J'en profite pour féliciter Karl Olive d'intégrer la Commission permanente. Sa jeunesse, son peps et son goût du succès constituent, pour nous, un bien précieux.

Délégations par le Conseil général de l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente et au Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Nous vous avons distribué les projets de délibérations sans modification. Avez-vous des commentaires ?

M. MICHEL VIGNIER – Je constate que cette Commission permanente est une affaire d'hommes.

M. LE PRESIDENT – Dans un an, la loi nous obligera à la parité bien qu'il soit également vrai que nous ne sommes pas les seuls responsables de cette situation.

Le Conseil général adopte ces deux délégations à l'unanimité.

Modification de la composition de la Commission Equipement du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Alain Schmitz siègera désormais à cette Commission.

La séance est suspendue à 10 heures 30.

Reprise de la séance à 10 heures 40.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – En application de l'Article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés notifiés inférieurs à 207 000 € conformément à ladélégation que vous avez bien voulu me donner Cette liste sera annexée au compte rendu de la séance.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

M. LE PRESIDENT – Vous trouverez également le compte-rendu trimestriel (janviers-mars 2014) de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil général pour ester en justice au nom du Département.(en annexe du présent CRA).

Le compte-rendu se décompose en deux documents classés par matières :

- 1^{er} document : action sociale, aménagement du territoire, ressources humaines, revenu de solidarité active et vie économique
- 2^{ème} document : protection des mineurs confiés au Département

Le Conseil général prend acte de cette communication.

M. LE PRESIDENT – Les EHPAD « Les oiseaux » à Sartrouville et « Les Tilleuls » à Triel-sur-Seine, ont fusionné pour donner naissance à un nouvel établissement : l'EHPAD intercommunal « Les oiseaux » situé à Sartrouville.

Pour siéger au Conseil d'administration de ce nouvel établissement, il nous est demandé de désigner quatre membres de notre assemblée. Alexandre Joly, Philippe Tautou, Joël Desjardins et de Jean-François Raynal sont candidats. S'il n'y a pas d'autre candidature et si vous en êtes d'accord, ces désignations sont effectives.

Le Conseil général prend acte de cette communication et adopte ces nominations.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter le compte-rendu analytique n°954 du 14 février 2014.

Le Conseil Général adopte ce compte-rendu sans modification.

Adoption des contrats ruraux des communes de Bennecourt, Cernay-La-Ville, Favrieux, Hermeray, Longnes, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Illiers-La-Ville

M. DIDIER JOUY, *rapporteur* – La commune rurale de Bennecourt, dans le canton de Bonnières-sur-Seine, est composée de 1 838 habitants et 773 logements. En moyenne 8 logements supplémentaires sont construits chaque année. La ville prévoit par ailleurs la construction d'un vestiaire de football pour 216 250 €, d'un atelier communal pour 260 000 € et l'aménagement d'une salle plurivalente dont le montant des travaux est évalué à 51 050 €. Le total des contrats atteint donc 527 300 €. La subvention du Conseil général est fixée à 129 500 € et celle de la Région à 166 500 €. La commune engage donc, quant à elle, 231 300 €.

Favrieux rassemble 151 personnes dans 61 logements. Ce village prévoit 309 396 € de travaux composés de l'agrandissement de la mairie et l'aménagement de ses abords pour 248 244 €, la restauration intérieure de son église pour 44 102 € et enfin celle du lavoir pour 17 050 €. Le Département contribue à hauteur de 105 000 € et la Région 135 000 €. La charge de la commune atteint donc la somme de 69 396 €.

Cernay-la-Ville (commune de 1 686 habitants pour 668 logements) crée un parking et un jardin presbytéral pour 222 065 €. Elle prévoit également de poursuivre la restauration partielle de son église pour un montant de 172 960 € et d'aménager le rez-de-chaussée du presbytère pour 74 175 €. Le total du contrat s'élève donc à 469 200 €. La part du Département est fixée à 129 500 € et celle de la Région à 166 500 €, ce qui laisse 173 200 € à la charge de la commune.

Dans le canton de Rambouillet, la commune rurale d'Hermeray, qui compte 972 habitants et 474 logements avec une évolution du rythme annuel de construction de 4 logements par an, prévoit la restructuration de l'hôtel de ville pour un coût de 122 100 €, la réhabilitation de la salle polyvalente pour 232 200 € ainsi que l'aménagement de ses abords pour 59 900 €. Le contrat total s'élève donc à 414 200 € dont le Conseil général subventionne 105 000 €, soit 25 000 € de moins que la Région. La commune investit, quant à elle, 174 200 €.

Dans le canton de Houdan, la commune de Longnes (1 484 habitants et 617 logements) prévoit 1 106 344 € de dépenses, réparties dans la construction d'un atelier communal pour la somme de 233 819 €, d'une salle d'activités à vocation sportive pour 503 881 € et enfin de l'aménagement d'un centre culturel pour 368 644 €. Les travaux seront financés à hauteur de 129 500 € par le Département, 166 500 € par la Région et donc 810 344 € par la mairie.

Mareil-sur-Mauldre prévoit la rénovation de sa mairie et de la façade extérieure de l'école de musique ainsi que la restauration de la façade nord de l'église pour un montant total de 560 127 € dont 129 500 € sont subventionnés par le Département. Enfin, Saint-Illiers-la-Ville a décidé de construire une école primaire, une halle publique et d'aménager une place publique piétonne pour un montant total de 1 215 550 €. La part du Département atteint 105 000 €, celle de la Région 135 000 €.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4342 à l'unanimité.

Adoption des contrats départementaux des communes de Buc, Carrières-sur-Seine et Le Pecq

M. HERVE PLANCHENAU, *rapporteur* – Buc présente son cinquième contrat départemental, Carrières-sur-Seine son quatrième et le Pecq, son huitième. Les trois communes peuvent prétendre à une subvention de 450 000 € chacune, ce qui représente un engagement du Département d'1 350 000 € répartis sur les exercices de 2014 à 2017.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4346 à l'unanimité.

Approbation de l'avenant n°1 portant version consolidée de la convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) « Versailles Grand Parc »

M. DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Cet avenant porte sur la mise à jour de la convention initiale et fixe les modalités de financement de l'aménagement multimodal de la rue de la Porte de Buc, de la gare des Chantiers jusqu'au Carrefour du Cerf-Volant afin, d'une part d'améliorer le rabattement vers le pôle multimodal de Versailles-Chantiers, d'autre part, de préfigurer une desserte plus efficace du plateau de Satory. Le montant de l'opération est estimé à 3 320 000 € HT (hors coût foncier). Le montage prévisionnel du financement est le suivant : 53,3 % pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, maître d'ouvrage de l'opération, 22,6 % pour le Département et 24,1 % pour la Région. Il vous est donc proposé d'approuver ce premier avenant, issu de la convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4352 à l'unanimité.

Adhésion à l'association « Biomis G3 » pour l'année 2014

M. JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – L'an dernier, nous avons évoqué le Miscanthus, une nouvelle plante apparue dans la boucle de Chanteloup-les-Vignes. Beaucoup de spécialistes se penchent sur cette herbe folle productrice de biomasse. Le Miscanthus permettrait-il de dépolluer les sols ? L'association scientifique Biomass For the Future (BFF), à laquelle adhère l'INRA des Yvelines, s'interroge. Cette structure prévoit de réaliser une analyse sur huit ans, soit le temps nécessaire pour planter cette graminée et la faire pousser. L'industrie s'y intéresse également avec les ciments Calcia, qui se demandent si elle ne pourrait pas devenir un isolant, ou PSA selon qui cette plante pourrait être une excellente base pour les bioplastiques. Enfin, l'association « Biomis G3 » – qui rassemble des industriels, des coopératives agricoles, des collectivités ainsi que des communautés de communes et d'agglomération – a pour objectif de déterminer l'avenir du Miscanthus. Nous avons, l'année dernière, accepté d'engager une subvention de 15 000 € pour démarrer cette étude. Je vous propose aujourd'hui de poursuivre notre effort, afin que nous puissions savoir si cette plante offre une véritable alternative pour l'avenir de notre monde agricole dans le Département des Yvelines.

M. JOËL TISSIER – J'ai lu avec attention le dossier réalisé par l'EPAMSA sur ce sujet, dans la boucle de Chanteloup. Les intervenants, et en particulier la partie agricole de l'Etat, s'interrogeaient sur la rentabilité du Miscanthus et notamment sur son processus d'irrigation, très important dans la plaine de Chanteloup. Le retour sur investissement sera-t-il favorable ? Une seconde question est également soulevée, à laquelle vous saurez peut-être répondre M. Le Bel, sur le caractère invasif de certains Miscanthus. Nous souhaitons pérenniser l'activité agricole dans les Yvelines sans devoir gérer des plantes invasives.

M. JEAN-FRANÇOIS BEL – Les essais, qui démarrent seulement, ont justement pour objet de répondre à ce type de questions. Ils nous aideront, dans les huit années à venir, à déterminer si nous devons conserver sur nos terres cette plante dont l'avenir est incertain. Cette étude devra être suivie avec attention et fait l'objet de cette délibération. Notre contribution à la recherche sur le Miscanthus serait inutile si les scientifiques étaient sûrs d'eux.

M. JOËL TISSIER – Je comprends l'objet de cette étude mais le caractère invasif du Miscanthus m'inquiète, d'autant plus qu'il sera étudié *in situ* et pourra entraîner des dommages pour le département. Je préfère donc m'abstenir.

M. ANDRE SYLVESTRE – Les élus de Gauche s'abstiennent.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4331 à la majorité - les membres du groupe des Elus de Gauche s'abstiennent, à l'exception de Jeanine Mary.

Renouvellement de la convention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France et 1^{er} appel à projets 2014

M. MICHEL COLIN, *rapporteur* – En ce qui concerne la nouvelle convention, le Département aide financièrement les entreprises agricoles qui ont des projets répondant à ces quatre objectifs : préservation de l'environnement, modernisation des exploitations spécialisées, valorisation des productions régionales et du patrimoine bâti agricole. Il est proposé un mode de gestion du dispositif départemental, avec une instruction des dossiers confiée à la Chambre d'Agriculture. Cette dernière émet un avis, une décision et un versement du Département aux agriculteurs. Je vous propose d'approuver cette nouvelle convention, présentée en annexe de votre document.

Par ailleurs, au titre du premier appel à projets en agriculture pour 2014, dix demandes de subvention ont été déposées. Ces projets sont éligibles à l'aide départementale. Ils représentent un investissement total subventionnable de 506 467,73 € et une demande globale de subvention d'investissement de 46 612 €. Je vous propose d'attribuer aux exploitations agricoles, la subvention récapitulée en annexe 2, d'un montant équivalent au dernier cité.

M. MICHEL VIGNIER – Les membres du groupe des Elus de Gauche constatent que leur demande a été entendue. Pour la première fois, le Conseil général fait le choix des propositions émises par la Chambre d'Agriculture. Nous tenons à saluer cette décision. En revanche, les élus avaient rappelé que les équipements photovoltaïques ne sont pas directement liés au créneau de l'agriculture. Ils ne comprennent donc pas qu'un projet d'installation d'une toiture photovoltaïque figure dans cette délibération. La Commission devra peut-être s'attacher à mieux cibler les propositions. N'étant pas complètement d'accord sur ce qui est proposé mais ne voulant pas pénaliser les uns ou les autres, le groupe des Elus de Gauche s'abstiendra.

M. MICHEL COLIN – Cette remarque concerne une subvention départementale de 11 000 € mais nous en tiendrons compte désormais.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis favorable conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4332 à la majorité – les membres du groupe des Elus de Gauche s'abstiennent.

Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français. Approbation des conventions transitoires 2014 relatives aux frais de structure

M. JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Ce rapport concerne le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, qui compte 43 communes sur le territoire des Yvelines et celui du Vexin. 20 communes du département sont concernées. Les contrats de Parc 2007-2013 de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français sont arrivés à échéance le 31 décembre 2013. Les prochains contrats, en cours de négociation, porteront sur les années 2015-2020. Afin d'assurer la continuité de l'activité de ces parcs, il est proposé d'approuver les deux projets de conventions transitoires 2014 relatifs aux frais de structure et d'attribuer, aux syndicats mixtes d'aménagement et de gestion de ces deux parcs, des subventions de fonctionnement d'un montant maximal de 375 365 € pour le parc de la Haute Vallée de Chevreuse et de 126 333 € pour celui du Vexin français. Il est enfin proposé de reconduire le règlement budgétaire et financier du Département des Yvelines pour sa contribution.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4337 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Les rapports 5-4343 et 5-4345 sont retirés de l'ordre du jour de la séance pour des précisions et des approfondissements ultérieurs.

Renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens avec l'Association « Confiance Pierre Boulenger » pour le centre d'accueil de jour pour personnes handicapées « La Cascade » situé à Rambouillet

MME JEANINE MARY, *rapporteur* – L'équipement dénommé « La Cascade » se trouve dans le sud des Yvelines et dispose, depuis avril 2007, d'une capacité d'accueil de jour des personnes handicapées de 24 places. Son activité est autorisée jusqu'en 2020. Le droit ouvert pour chaque personne est établi sur la base de 220 jours par an. Le Département finance le centre sous forme d'une dotation forfaitaire arrêtée sur la base du budget de fonctionnement de l'établissement, au vu du bilan d'activité de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N. Le versement correspond donc à 45 % du montant de la dotation de l'année précédente, soit 553 289 € au titre de l'année 2014. Le contrat d'objectifs s'étale sur 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 ; un cahier des charges est prévu pour tous les centres d'accueil de jour.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4267 à l'unanimité.

Adoption du contrat Social de Territoire du Chesnay 2014-2016

M. PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Le Département a, depuis quelque temps, contractualisé des actions sociales par Territoire. 32 communes en bénéficient actuellement, soit 450 000 habitants sur les 1 400 000 du Département.

La mise au point des Contrats sociaux de Territoire débute par une expertise des actions sociales existant déjà sur la commune, chaque territoire ayant ses spécificités et des difficultés. Celles-ci peuvent être d'ordre sociétal ou bien découler d'un certain nombre de doubléments d'actions entre les Régions, les Départements ou encore la CAF. Je souhaite pour ma part que les actions de la CAF et celles du Département puissent être rassemblées au profit de ce dernier, lequel aurait les capacités de gérer cette nouvelle charge. La multiplicité des outils tend à altérer la visibilité des administrés, confrontés parfois à des difficultés lorsqu'il s'agit d'appréhender le processus des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Après étude, le Chesnay a pu, avec le Conseil général, remettre en cause sa politique d'action sociale. Nous avons donc choisi de développer un réseau partenarial, d'informer également la population, de prévenir les déséquilibres budgétaires et la fragilité locative, de soutenir les familles principalement sur le volet éducatif, de renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et de lutter contre l'isolement en renforçant le lien social. Pour ce faire, nous avons prévu une contractualisation sur 3 ans, de 2014 à 2016, pour un montant de 278 084 €, avec une prise en charge du Département à concurrence de 28 % pour un montant total de 78 177 €, prélevés sur trois chapitres. La participation du Chesnay atteindrait ainsi 199 907 €, soit 72 % du coût de ces actions.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4317 à l'unanimité.

Demande d'habilitation individuelle à l'aide sociale présentée par l'établissement « Les Houx » à Quaregnon en Belgique

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – Cet arrêté d'habilitation individuelle concerne la prise en charge, par l'aide sociale, des frais d'hébergement d'une jeune fille handicapée de 19 ans. Le contrat, d'une place, se terminera à son départ de l'établissement. Le prix journalier forfaitaire est fixé à 160,76 € pour l'année 2014. En qualité de rapporteur, je suis favorable à cette demande. Cependant, la démarche me semble importante pour le département d'autant qu'un certain nombre d'actions menées en faveur des personnes handicapées n'empêchent nos jeunes handicapés partir en Belgique, où la prise en charge est très différente. Ainsi, qu'en est-il du développement des programmes sur l'autisme dans notre département ? Une réflexion ne doit-elle pas être menée quant à la prise en charge de ces cas particuliers ? Nous devrions peut-être mettre en place une vision interdépartementale sur les tarifs et les agréments. Il s'agirait d'avoir une certitude sur l'agrément des maisons, sur des tarifs uniques, peut-être interdépartementaux, pour permettre une meilleure adaptation des prix et qu'ils ne soient pas calculés spécifiquement. Enfin, où en est-on du plan handicap par rapport à l'autisme sur le Département ?

M. OLIVIER DELAPORTE – Il me semble que le nombre des demandes et des autorisations d'habilitation individuelle pour la Belgique est en diminution, ce qui est positif. La question de la vision interdépartementale est par ailleurs très importante et a fait l'objet d'une étude très approfondie par la Direction de l'autonomie. Nous disposons en effet de structures très spécialisées, souvent compartimentées et fragmentées. Elles répondent à des problématiques relativement bien normées comme souvent dans notre pays, c'est-à-dire très précises, mais ne sont pas suffisamment globales, souples et ouvertes. Nous avons donc souhaité engager une réflexion, au niveau régional et interdépartemental, relative à la création d'une structure interdépartementale pouvant prendre en compte des situations inhabituelles.

M. FRANÇOIS DELIGNE – Je souhaite apporter un témoignage positif encourageant l'accueil d'équipements spécialisés sur un territoire, et dont le sujet dépasse celui des coûts ou des spécialisations. Le manque de places pose en effet également question. Dans la commune de Guyancourt, nous avons pu accueillir sans difficulté un centre IME pour enfants autistes, en plein cœur de ville. Le fait de voir que nous parvenons à progresser sur l'intégration de tels équipements provoque même plutôt un sentiment de satisfaction. Nous avons également accueilli ces dernières années, et le Département y a contribué, un équipement pour personnes en situation de handicap psychique. Là aussi, nous pouvions craindre des conflits avec les riverains. Cependant, le travail mené avec les spécialistes et les élus locaux a permis que l'intégration se fasse sans problème. Ainsi, avec l'aide du Département, et nous l'avons obtenue, nous pouvons ouvrir des nouvelles structures, augmenter le nombre de places et éviter qu'un certain nombre de nos jeunes partent en Belgique. Je suis prêt à vous faire partager notre expérience pour que de tels projets puissent éclore. Des concertations et des présentations pédagogiques doivent notamment être organisées, afin d'aboutir au résultat dont nous sommes aujourd'hui fiers, collectivement. Je remercie le Département, qui a permis l'ouverture d'un tel établissement dans ma commune.

M. LE PRESIDENT – La réponse qui vous a été faite par Olivier Delaporte n'est pas tout à fait complète, en particulier sur les perspectives d'ouvertures de nouveaux établissements telles que les évoque François Deligné. Il y a, je crois, unanimité pour dire que l'effort engagé par Franck Borotra reste naturellement une priorité dans le contexte contraint que j'évoquais tout à l'heure, bien qu'il soit long et pas sans conséquences budgétaires. Toutefois, les pistes de coopérations interdépartementales évoquées par Olivier Delaporte sont certainement créatrices, au moins sur ce sujet-là. Nous serons obligés d'essayer de mutualiser nos moyens dans les années qui viennent, sur ces sujets et sur bien d'autres. Quoi qu'il en soit, l'orientation politique est de poursuivre ce mouvement afin d'accueillir les enfants yvelinois dans des établissements du département, ou proches des Yvelines, puisque nous parlons de mutualisation.

M. JEAN-FRANÇOIS BEL – L'exemple du Centre Hospitalier Théophile Roussel va dans ce sens. Cet établissement spécialisé en pédopsychiatrie et en psychiatrie adulte couvre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Nous partageons donc des actions communes. Si le centre principal se situe effectivement à Montesson et emploie 300 personnes en interne, 300 autres agents travaillent à l'extérieur de l'établissement, dans 32 centres dispatchés dans les communes alentours. Un centre de jour installé sur la commune de Montesson est ainsi très bien accepté par la population riveraine. La pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte tendent à laisser, autant que faire se peut, le malade dans un environnement normal. Nous devons ainsi éviter de procéder à l'enfermement. Les coopérations interdépartementales représentent donc une vraie piste d'avenir.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4321 à l'unanimité.

Transport des personnes à mobilité réduite. Poursuite du dispositif « PAM 78 » pour la période 2014-2018

M. DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Depuis huit ans, le Département a accepté, par délégation du STIF, de prendre la responsabilité de l'organisation du transport des personnes à mobilité réduite. Le présent rapport a pour objet de présenter la reconduction de cette même politique pour la période de 2014 à 2018. A cette fin, un marché de transport de 2 ans, renouvelable une fois, a d'ores et déjà fait l'objet d'un appel à projets et à concurrence, compte tenu des délais propres aux procédures de marchés publics et sachant qu'aucune rupture de service ne peut être envisagée. Ce marché de transport comporte un seuil minimum annuel de 60 000 courses et détermine le seuil maximum à 90 000. Une course étant, bien sur, un aller-retour. Ce marché encadre le nombre de courses par usager annuellement et mensuellement sur la base d'un nombre de jours travaillés. En conséquence, en fonction des conditions financières actuelles et de la baisse du nombre de courses observées sur le deuxième semestre 2013, un prochain marché de 4 ans pourrait représenter, pour le Département, une dépense totale de l'ordre de 4 640 000 € et annuelle de 1 160 000 €.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4351 à l'unanimité.

Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY). Modification de la gouvernance et de la dénomination. Fixation des droits d'inscription et des frais de formation

M. GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Cette délibération concerne quelques modifications relatives à l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY). En décembre dernier, le Conseil de gestion de l'IFSY a décidé d'arrêter la formation d'infirmière puéricultrice, le besoin de ce type de personnel se révélant très restreint dans nos services. Cette délibération vous propose donc de modifier le nom de l'IFSY, afin qu'il perde sa dénomination actuelle « d'Ecole Départementale de puéricultrices ». Il vous est également proposé de modifier la gouvernance de l'IFSY. Le Conseil de gestion devient en effet un Conseil de surveillance, sachant que le Conseil général reste très présent dans le Conseil d'administration. Enfin, il vous est proposé de modifier les droits d'inscription pour s'adapter aux instructions, concernant des augmentations, données par le ministère des Affaires sociales.

M. MICHEL VIGNIER – Nous regrettons la fin de la formation d'infirmière puéricultrice, d'autant que ce métier débouche toujours sur de l'emploi. Il est vrai que cette formation a reçu peu d'inscriptions ces derniers temps. J'estime toutefois que l'obligation d'aller dans le Val-de-Marne pour en bénéficier est pénalisante pour les jeunes qui souhaitent se former dans ce domaine. Nous avions proposé, notamment dans le Campus des métiers d'aide à la personne, à Bècheville, de reprendre cette formation. C'est vrai que la participation de la Région n'était pas à égalité par rapport à l'importante somme déboursée par le Département. Quoi qu'il en soit, et bien que nous disposions de ce lieu d'accueil, nous nous sommes vu opposer un refus ferme. Il a même été impossible de rediscuter avec la Région pour conserver cette formation dans les Yvelines. Nous ne pénaliserons pas l'IFSY aujourd'hui, en revanche nous nous abstenons car d'autres solutions étaient possibles. Nous n'avons pas été jusqu'au bout et nous devons revoir cette question.

M. OLIVIER LEBRUN – Nous avons décidé de fermer cette école de puéricultrices parce que nous avons sollicité la Région à plusieurs reprises et sans succès. Nous souhaitons, au départ, obtenir une augmentation du nombre de personnes formées. Nous voulions également, effectivement, renégocier l'apport de la Région puisque d'une part, elle détient la compétence de la formation, d'autre part sa dotation était dix fois inférieure à celle donnée aux autres Départements. Face à cette inertie, le Conseil général n'a pu continuer à financer cette formation, d'autant que les 20 femmes formées chaque année ont quasiment toutes quitté le Département. Après étude de différentes solutions, la suppression de cette formation est donc devenue inévitable. La Région ne nous a pas soutenus mais le projet pourra peut-être exister sur un autre territoire.

MME JEANINE MARY – Un des lycées installés le territoire de Trappes dispense une formation de puéricultrice qui rencontre un franc succès et dont les résultats sont très probants. Peut-être est-il possible d'augmenter le nombre de sections ? Ce point doit être envisagé avec l'Académie.

M. FRANÇOIS DELIGNE – Nous pourrions nous interroger sur les raisons qui poussent les personnes formées dans les Yvelines à quitter le Département. C'est plutôt dans ce sens-là que nous devrions réfléchir, avant de décider que nous n'avons pas de besoins.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4354 à la majorité - les membres du groupe des Elus de gauche s'abstiennent et Mme Jeanine Mary vote contre.

Collège « Pierre de Coubertin » à Chevreuse. Subvention au SIVOM de la région de Chevreuse pour la réalisation de travaux

M. PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Cette délibération propose d'attribuer une subvention d'investissement de 45 000 € au SIVOM de la région de Chevreuse pour réaliser les travaux de clôture du parvis du collège « Pierre de Coubertin », à Chevreuse.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4324 à l'unanimité.

Subventions pour l'organisation d'un concert de chorales et pour l'activité théâtrale de l'association « Rire 78 ».

MME MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – La première subvention envisagée, d'un montant de 6 756 €, a pour objectif d'organiser un concert inter-degrés des chorales des Yvelines. Cette représentation aura lieu en mai 2014, à Saint-Quentin-en-Yvelines, dans le cadre de la Charte départementale de développement de pratique vocale et chorale en milieu scolaire. La deuxième subvention, de 30 000 €, a pour but de permettre à l'association « Rire 78 » de poursuivre ses objectifs : promouvoir les spectacles d'humour, poursuivre et étendre l'opération « Rire pour guérir » dans les hôpitaux du Département, mettre en place des plateaux d'humour en collaboration avec le Festival d'humour de Rocquencourt et enfin développer et poursuivre le travail initié dans le cadre du Festival Antigél.

M. PIERRE LEQUILLER – L'opération Antigél a permis de faire connaître des artistes dans le département des Yvelines mais également au niveau national. Certains passent aujourd'hui régulièrement à la télévision et ont pris une dimension importante.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4330 à l'unanimité.

Création et adoption du dispositif « d'aide à la résidence territoriale d'artiste ». Délégation à la Commission permanente

M. ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Ce nouveau dispositif correspond à l'évolution culturelle de toute forme d'art. Une résidence permet à un artiste de travailler dans un lieu donné, de lui donner les clés nécessaires pour élargir ses horizons. Des opérations culturelles intéressantes peuvent également y être organisées, y compris dans les zones rurales. Si la structure fonctionne bien, elle sera appelée à se développer. Nous proposons d'y consacrer 61 000 € cette année. Vous trouverez, en amexe de votre document, la composition des modalités d'attribution de cette subvention.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4334 à l'unanimité.

Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Port Royal des Champs »

M. PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Le Département des Yvelines est membre du groupement d'intérêt public « Port Royal des Champs ». Un avenant à la Convention est soumis à l'approbation de l'assemblée départementale. Il s'agit de la proroger d'une année, afin de disposer d'un temps indispensable à la rédaction d'une nouvelle convention. La Convention constitutive du GIPC, datée du 6 mars 2007, a été établie pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 6 mars 2014. Le Conseil d'administration du 17 décembre 2013 a manifesté, à l'unanimité, son intention de pérenniser le groupement, tout en révisant certains aspects de son fonctionnement. Aussi, afin de permettre le maintien du GIPC « Port Royal des Champs », de ses actions comme de son personnel au cours de cette période de transition, je vous propose d'approuver la demande n°1 à la Convention constitutive jointe en annexe.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4335 à l'unanimité.

Création d'un concours 2014 « Les collégiens des Yvelines, solidaires du monde »

M. FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – Ce concours s'adresse aux collégiens des Yvelines ; son thème est : « Solidaires du monde ». Si le montant réservé à ce point est relativement modeste (4 500 €), l'idée, elle, est très forte. Nos établissements scolaires, les collèges notamment, rassemblent en effet de belles actions de solidarité, formatrices pour les jeunes, leur apprenant les notions d'engagement et de solidarité à l'international. Il est prévu qu'un jury, dont la composition reste à déterminer, décerne trois prix d'une valeur de 2 000 €, 1 500 € et 1 000 €. Les dépenses seront couvertes par prélèvement sur les crédits ouverts. Le projet de délibération est dans la note. Cette idée est excellente. Je me demande même si la notion d'action solidaire, que l'on voit dans ce rapport à l'échelle internationale, ne pourrait pas aussi se faire aussi à l'échelle locale.

M. LE PRESIDENT – Vous savez mon attachement à la politique de coopération décentralisée que Jean-Marie Tétart a brillamment conduite ces dernières années. M. Tétart, comme il l'a annoncé à la Commission permanente, quittera notre assemblée du fait de la limitation du cumul des mandats électoraux. En fonction de l'expérience qu'il a acquise et de la connaissance qui est la sienne, nous avons réfléchi à la meilleure formule pour amplifier ces phénomènes de coopérations décentralisées. Nous présenterons donc prochainement à l'assemblée une proposition permettant à la coopération décentralisée de ne plus dépendre de la seule responsabilité du Département. La création d'une structure d'association non seulement aux communes mais également aux entreprises sera également envisagée. Nous souhaiterions naturellement pouvoir inclure plus de structures yvelinoises dans ce processus. Les collèges seraient effectivement concernés ainsi que, pourquoi pas, les écoles primaires, les lycées. Nous pourrions également essayer de mobiliser la faculté de médecine de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette idée prendra corps dans les années qui viennent, maintenant que le système a montré sa solidité. Il s'agit d'essayer de l'élargir et de le rendre plus foisonnant. Naturellement, Jean-Marie sera indispensable à l'extérieur de cette assemblée, pour nous accompagner dans ces réflexions et dans ces actions.

M. FRANÇOIS DELIGNE – Les élus du Groupe de Gauche, vous le savez, sont très attentifs à la coopération décentralisée. De nombreuses actions ont d'ailleurs été réalisées en bonne intelligence au niveau de nos territoires. Vous ne nous avez pas dit si une forme avait déjà été définie pour cette réflexion et sa mise en place, mais nous sommes tout à fait disposés à y participer.

M. LE PRESIDENT – Je vous entends et vous serez sollicités selon les méthodes chères à Jean-Marie Tétart, qui sont celles d'une avancée en commun.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4349 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Collège « Louis Lumière » à Marly-le-Roi. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil général de signer un protocole d'accord transactionnel avec les sociétés IDFC, SYSTAL et les compagnies AXA France IARD et ALLIANZ

M. JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Des travaux ont eu lieu au collège « Louis Lumière », à Marly-le-Roi, au cours desquels des désordres sont apparus, en particulier sur des fours de cuisine. Il s'agit donc d'indemniser le Département et de vous proposer de signer à l'avenir un protocole transactionnel avec les sociétés dont les noms figurent dans la délibération. La recette attendue atteindra pratiquement la somme de 40 000 €.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4234 à l'unanimité.

Déclassement de la voirie reliant la rue de l'Amandier jusqu'au giratoire situé devant la propriété d'Eternit, en vue de son classement dans le domaine public de Vernouillet

M. PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Le présent rapport a pour but de proposer le déclassement d'une bretelle aménagée lors de la réalisation de la liaison des routes départementales n°1 et 154 à Triel-sur-Seine, Médan et Vernouillet. Ces travaux avaient été effectués lors de la construction du nouveau Pont à Triel-sur-Seine. Le département souhaite assurer l'accès au nouveau pont depuis la rue de l'Amandier jusqu'au giratoire situé devant la propriété d'Eternit. Ce déclassement coûtera 1 € pour une surface de 6 377 mètres carrés.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4314 à l'unanimité.

Cession à la commune de Carrières-sous-Poissy de la parcelle départementale cadastrée section AB N°1171

M. JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération entre dans le cadre de la feuille de route que nous avait fixée votre prédécesseur, pour essayer de gérer au mieux le patrimoine départemental. Quand, après inventaire, nous constatons que certaines parcelles n'étaient plus nécessaires au Département, il était bien de les remettre sur le marché. C'est ce que nous avons fait avec la commune de Carrières-sous-Poissy, pour une parcelle de 1 600 mètres carrés, tombée dans l'escarcelle du département en 1967. Après que les services de France Domaine nous ont fait une estimation à 64 000 € avec une possibilité de négociation de 10 %, nous avons négocié cette parcelle avec la commune. Carrières-sous-Poissy est d'accord pour acquérir cette parcelle pour le montant de 70 400 €, c'est-à-dire le maximum possible.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4318 à l'unanimité.

Remplacement de 20 ascenseurs et monte-charges dans 19 collèges publics et au lycée Franco-Allemand de Buc

M. OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Cette délibération concerne le remplacement des ascenseurs et monte-charges installés dans 19 collèges du département ainsi qu'un ascenseur dans le lycée Franco-Allemand de Buc. Ce dernier est également cofinancé par la Région, à hauteur de 33 800 €. Ce programme intervient dans le cadre de nos obligations de mise en conformité et d'adaptation aux personnes handicapées exigées pour les établissements recevant du public. Son coût est évalué à 1 270 000 €.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4323 à l'unanimité.

Modernisation de la gestion des collèges. Etat des lieux des systèmes de sécurité incendie et moyens de lutte contre l'incendie

M. JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Dans le cadre de la modernisation de la gestion des collèges, ce rapport concerne la reprise des contrats de maintenance des installations techniques, qu'il faut donc recenser. Une visite technique est prévue pour un montant de 60 000 € en 2014 et de 20 000 € pour 2015.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4326 à l'unanimité.

Programme 2014 de résorption des points durs bus sur le réseau routier départemental. Projet de prolongement du site propre bus existant sur la RD 190 sur le territoire des communes de Saint-Germain-en-Laye et de Poissy

M. JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Aujourd'hui, les véhicules s'amoncellent dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, surtout le matin. En 2003, Franck Borotra avait accepté de mettre en place cette voie en site propre, en cœur de forêt, pour faciliter l'acheminement des bus entre les deux gares de Poissy et Saint-Germain-en-Laye et surtout pour fluidifier le transport des élèves allant dans les différents établissements de Saint-Germain-en-Laye. Nous avons alors réalisé la voie propre sur 900 mètres. Les voitures ont cependant continué à s'agglutiner, la file étant de plus en plus longue. Aujourd'hui, il vous est proposé de la prolonger sur une longueur de 1 200 mètres, qui s'ajoutent aux 900 déjà existants. L'objectif est de faire gagner huit minutes aux bus tous les matins, dans l'ensemble du massif forestier, de Poissy à Saint-Germain-en-Laye ou à l'entrée de la commune, puisque le carrefour avec la nationale 184 pose également problème. Cela facilitera également la circulation de tous les Pisciacais, voire des habitants d'autres communes qui veulent aller prendre le RER à la gare de Saint-Germain-en-Laye plutôt qu'à celle de Poissy. Le coût des travaux est fixé à 1 160 000 €, répartis entre cette année et 2015.

M. MAURICE SOLIGNAC – Je tiens simplement à rendre hommage à un prédécesseur sur Saint-Germain-en-Laye, Jean Giamello qui a un peu été à l'origine de la proposition de ce début de route. Par ailleurs, cette voie en site propre profite également aux salariés du golf, puisqu'il supprime des risques d'accident. Je précise enfin que le STIF apporte une subvention conséquente sur ce projet.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4333 à l'unanimité.

Programme 2014 d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération

M. OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le bilan de réalisation 2013 du programme d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales, hors agglomération montre qu'au total 2 376 181 € ont été consacrés à la réalisation de huit créations de pistes cyclables et cheminements piétons. Depuis 2008, 35 km d'aménagements cyclables et 294 km d'un linéaire d'aménagements cyclables le long des routes départementales ont été construits hors agglomération.

Le rapport détaille le programme de 3 000 000 € pour les aménagements 2014. Il concerne notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 43 entre Ecquevilly et Les Mureaux, et celle de pistes cyclables unidirectionnelles le long de la RD 906 entre Cernay-la-Ville et La Celle-les-Bordes.

Il vous est enfin proposé, au titre de l'année 2014, de poursuivre les réalisations de onze opérations de programmes antérieurs et neuf projets d'études de créations de pistes cyclables.

M. JOËL TISSIER – Je souhaite insister sur les pistes cyclables hors agglomération car il s'agit souvent de bandes, comme sur la RD 55. La pratique du vélo en mobilité, pour travailler par exemple, est très dangereuse. Personne n'a envie d'être sur une bande cyclable quand une voiture peut arriver à 90 km/heure. J'ai conscience que nous ne pouvons pas tout faire du jour au lendemain, mais je tiens à insister pour que nous parvenions à mettre en place des pistes cyclables. Entre la ville de Houilles et la Défense par exemple, où les cyclistes sont sécurisés, les gens se déplacent bien plus en vélo que dans les grands no man's land, sans pistes cyclables ségréguées.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4338 à l'unanimité.

Programme 2014 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental

M. PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Le bilan de réalisation 2013 du programme d'amélioration de la sécurité routière sur notre réseau départemental reprend en détail les opérations programmées depuis 2009, qui nous ont conduits à dépenser 1 750 910 € l'année dernière.

En ce qui concerne le programme 2014, nous vous proposons d'engager 1 635 000 € pour la mise en œuvre de deux projets principaux : la réalisation d'une chicane d'entrée de ville à Rolleboise sur la RD 113 et l'aménagement d'un giratoire, au carrefour de la RD 91 et RD 46, à Saint-Lambert-des-Bois. Par ailleurs, de petits travaux d'urgence de sécurité ainsi que le traitement des obstacles et des zones glissantes sont prévus.

Quelques études sont également en cours. La Direction des routes et des transports étudie actuellement la création de giratoires : au carrefour RD 15 et RD 23 à Jouars-Pontchartrain ainsi qu'au carrefour de la RD 11, rue des Ebisaires et rue de Geesthacht, à Plaisir. L'aménagement du carrefour RD 186 au Vésinet ainsi que celui du carrefour RD 186 au Pecq sont également envisagés.

La délibération autorise le Président à signer la convention relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement de la pose de glissières de sécurité aux Vaux de Cernay, à Cernay-la-Ville. Le transfert de propriété de la glissière pose un problème au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, qui ne dispose d'aucune compétence en matière d'entretien de ce type d'équipements routiers. Il vous est donc proposé par amendement en séance de modifier le texte de notre convention pour faire en sorte que le Département demeure propriétaire de ces glissières de sécurité et en assure l'entretien. Le Parc s'engage à rembourser au Département les frais afférents à cette remise en état.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

La proposition d'amendement, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4339 ainsi amendée à l'unanimité.

Acquisition d'un immeuble à Trappes sis 50, avenue des Frères Lumière pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Ce rapport propose de décider de l'acquisition d'un terrain, situé avenue des Frères Lumières, à Trappes pour un prix de 2 850 000 €, dont 57 000 € de frais d'acte. L'objectif est de regrouper les services du SDIS. Dans le cadre du SDACR, nous avons reçu des préconisations et en particulier celle de regrouper les services, de créer une plateforme logistique du SDIS et enfin d'établir l'école avec son plateau d'entraînement.

M. ALEXANDRE JOLY – Si cette délibération est votée, le Directeur départemental sera heureux de savoir que cette acquisition est quasiment autofinancée. Elle permettra, dans un premier temps, d'économiser 278 000 € grâce à l'intégration dans ces nouveaux locaux de services qui nécessitaient d'en louer. Ensuite, une deuxième phase permettra d'économiser 110 000 €. L'amortissement devrait donc être assez rapide.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4341 à l'unanimité.

Cession des parcelles départementales AK 298 et 300 situées à Maisons-Laffitte à un particulier

M. JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Le Département avait pris, en 1979, une délibération pour la déviation des routes départementales 157 et 157E sur les territoires des communes du Pecq, du Mesnil-le-Roi et de Maisons-Laffitte. Toutefois, en 1989, le Conseil général a abandonné ce projet et vendu les terrains expropriés à ce moment-là. Il vous est proposé d'adopter un amendement à la délibération prenant en compte une erreur de définition car les parcelles départementales AK 298 et 300 ont été, en vertu de la théorie de la domiciliation publique virtuelle, classées dans le domaine public. Il s'agit donc de les déclasser pour pouvoir les vendre suivant les textes en vigueur.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

L'amendement proposé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4344 ainsi amendée à l'unanimité.

Modification du programme 2014 de renforcement des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts. Réalisation de mesures de confortement de la rampe d'accès au pont Georges Pompidou (RD 186 au Pecq)

M. PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de modifier le programme 2014 de renforcement des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts dans la mesure où le pont Georges Pompidou, qui permet le franchissement de la Seine au Pecq, nécessite une opération de confortement. Fin janvier, une fuite sur une conduite d'adduction d'eau est survenue sur la chaussée. Un bureau d'études géotechnique a été missionné afin de proposer des solutions. Le montant des travaux préconisés est évalué à 300 000 €, qu'il convient de financer maintenant.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales, un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4348 à l'unanimité.

Contestation au Conseil d'Etat du décret n° 2014-214 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines

M. OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Vous vous souvenez tous de l'avis défavorable rendu par l'assemblée départementale le 8 janvier 2014, sur le projet de décret relatif à la création de nouveaux cantons dans le département des Yvelines, dans le cadre refonte complète des cantons sur l'ensemble du territoire national. Nous avons émis une autre proposition de découpage cantonal. Or le décret paru le 21 février 2014, qui porte la délimitation définitive des cantons, n'a pris que très partiellement en compte les propositions que nous avons formulées. Nous considérons que l'avis du Conseil général n'a pas été pris en considération de manière conforme à ce que nous attendions. Il vous est donc proposé de contester la légalité du décret et de proposer à notre Président d'ester en justice au nom du Département.

MME MARIE-HELENE AUBERT – Je souhaite m'abstenir sur cette délibération. Nous savons que ce découpage n'est pas parfait. Je regrette, pour ma part, que Toussus-le-Noble et Châteaufort soient exclus de mon canton. Ce n'est pas cohérent avec les limites de la communauté d'agglomération. En revanche, ce recours me paraît relever de l'agitation politicienne dont, je pense, nos concitoyens sont un peu las. Cela me semble un peu dépassé également dans le contexte de politique actuelle, qui envisage la dissolution de notre assemblée.

M. FRANÇOIS DELIGNE – Cette séance est décidément bien singulière. Voilà qu'il nous est maintenant demandé de contester un projet de l'Etat portant sur la réorganisation générale des cantons. Cette réforme est pourtant attendue de longue date et nécessaire pour répondre aux réalités démographiques et sociétales de notre département. Je partage néanmoins une partie de l'intervention de Marie-Hélène Aubert, concernant le caractère un peu politicien de cette démarche de recours. Je crois que nous avons effectivement mieux à faire. Qui peut sincèrement encore nier que la réforme de nos cantons est une nécessité ? Elle l'était, et l'est encore, avant tout pour corriger les disparités flagrantes de représentation des populations.

Les contours des cantons actuels ne répondent évidemment plus aux réalités de notre territoire. Par exemple, le canton de Viroflay compte 15 905 habitants quand celui de Montigny-le-Bretonneux en comprend plus de 61 300. Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat exigent depuis des années une remise à plat de la carte cantonale, en limitant les écarts de population à plus ou moins 20 % par rapport à la moyenne départementale. C'est une bonne chose si nous souhaitons effectivement obtenir une égalité en termes de poids démographique. Or cette réforme vise à rétablir le principe selon lequel la voix d'un électeur pèse le même poids, quel que soit le canton dans lequel il s'exprime. Actuellement, un habitant de Montigny-le-Bretonneux ou de Guyancourt pèse quatre fois moins, dans sa représentation ici même, qu'un habitant de Viroflay.

Cette réforme est également nécessaire pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats territoriaux. Le mode de scrutin proposé introduit en effet des candidatures paritaires. Permettez-moi de rappeler que nous n'avons que des Vice-Présidents masculins dans notre assemblée ; or c'est bien par l'introduction, au sein des institutions, d'un nombre de femmes plus important que nous parviendrons plus facilement à la parité dans d'autres domaines.

Enfin, les nouveaux périmètres des cantons respectent la cohérence territoriale. Certes, je comprends Marie-Hélène Aubert lorsqu'elle évoque une situation particulière, mais rappelons-nous, par rapport au découpage des circonscriptions, la manière dont certains effets ciseaux étaient utilisés. Dans les nouveaux périmètres, aucune ville n'a été découpée, sauf Versailles qui l'était évidemment déjà en raison de sa taille et de son nombre d'habitants. Parler de « charcutage » est pour nous un abus de langage. Là encore, je rejoins Marie-Hélène Aubert lorsqu'elle dit que nous avons d'autres visées, qui sont très éloignées des préoccupations de nos habitants. Il est ainsi regrettable que la majorité départementale fasse le choix d'un rejet, que je qualifierais de purement idéologique, allant même jusqu'à engager le Département dans une procédure juridique. Pour toutes ces raisons, le groupe des Elus de Gauche votera contre ce rapport présentant un recours contentieux au Conseil d'Etat.

M. PIERRE LEQUILLER – Je souscris, évidemment, au problème de rééquilibrage des populations qu'évoque François Deligné. Toutefois, le découpage aurait pu être mieux réalisé sur le canton de mes habitants. Marly-le-Roi est, en effet, divisé en deux, avec un côté rapporté au canton de Ghislain Fournier et rattaché à deux autres cantons, de l'autre côté de la Seine. Je tiens également à préciser que ce découpage est réalisé en totale non-correspondance avec les syndicats de communes concernées. Ainsi Louveciennes est réuni pour partie avec le syndicat de Versailles tandis que le reste de mon canton, Marly-le-Roi et Port-Marly, est rattaché à la CCVS de l'autre côté de la Seine. Cet exemple témoigne du fait que le découpage aurait sans doute pu être meilleur, pour mieux respecter à la fois les intercommunalités et les cantons existants. Je vous invite donc, François Deligné, à regarder ce qui s'est passé dans le canton de mes habitants.

M. JACQUES SAINT-AMAUX – Je sais que je dois être le seul à adopter cette position, mais la mise en place de la proportionnelle ou de la fausse proportionnelle (comme dans les municipalités) réglerait le débat d'un découpage bien réalisé ou non. Nous sommes Conseillers généraux des Yvelines et non pas de nos cantons respectifs. A mes yeux, la loi représente déjà une avancée, car elle équilibre les cantons et permet la parité bien qu'elle ne règle pas le problème du découpage. Je pense qu'il nous faudra encore attendre quelques années avant que nous n'arrivions à solutionner cette question.

M. PHILIPPE VIGNIER – Je crois, effectivement, qu'au vu des propos des uns et des autres et de leurs considérations partisans, nous ne serons jamais collectivement satisfaits du découpage. Je me demande même si cette délibération a un sens aujourd'hui, puisque nous devons avancer alors même que le Gouvernement évoque une réduction de moitié des Régions de l'hexagone et que le problème des cartes de l'intercommunalité se pose à nouveau. Vous savez comme j'étais attaché au bassin de vie qui a vu, notamment sur notre territoire, des bagarres politiques prévaloir sur l'intérêt général. Cette situation me navre d'autant plus que, lorsque nous avons présenté le projet, nous ne prenions pas en considération nos couleurs politiques. Parfois, cette question dépasse les intérêts locaux. De même, selon moi, revoir la clarification des compétences constitue une bagarre permanente, qui se produit même au sein de l'assemblée. Nous nous interrogeons sur nos priorités et nos choix. Cependant, pour moi, la priorité est avant tout sociale et peut-être éducative.

Enfin, la déclaration fracassante de la suppression des cantons, que nous avons déjà entendue sous M. Balladur et qui propose de repenser la façon dont les problèmes seront traités sur nos territoires, m'apparaît déplacée. Je comprends qu'elle soit faite, mais aujourd'hui la réflexion va au-delà du simple découpage de notre territoire. C'est une question de bon sens qui doit évoluer. Le Premier Ministre a dit que des discussions avec les élus pour faire avancer cette notion étaient importantes et seraient tenues. Je me tourne donc vers l'avenir, plutôt que de me fixer sur ce point de blocage qui ne nous fera pas avancer. Nous connaissons déjà le résultat du vote aujourd'hui. Soyons dans une vision dynamique, ne créons pas des difficultés. Je ne partage pas cette délibération parce que j'estime qu'elle a déjà été discutée dans cette assemblée.

MME JEANINE MARY – Je ne prendrai pas part au vote parce que je n'ai pas trouvé de réponse à la question que je me pose à la suite des dernières déclarations. Dès lors que nous parlons d'annuler les Conseils généraux, je ne vois plus l'utilité de repenser le découpage.

M. PHILIPPE TAUTOU – Le Ministre de l'Intérieur nous a proposé une loi avec un découpage précis, dont nous avons discuté. Puis, à peine nommé Premier Ministre, il nous propose un autre schéma et d'autres organisations pour nos communes, nos intercommunalités, le Département et la Région. J'attends d'abord une continuité logique, d'autant que ce qui nous est proposé m'apparaît aberrant.

M. KARL OLIVE – J'entends bien la posture politique de François Deligné. Elle est d'autant plus légitime que nous faisons la même chose, il fut un temps. Nous entendons, depuis quelque temps, ce gouvernement nous dire qu'un jour les Régions seront supprimées. Le lendemain, ce sont les départements qui sont visés. Quoi qu'il en soit, cette réforme cantonale n'est pas très cohérente puisqu'elle va diviser par deux le nombre de cantons, en multipliant celui des élus.

Concernant l'emploi du terme de « charcutage », personnellement je trouve celui de « charcuterie » plus approprié. C'est exactement le cas. En revanche, en termes de bassins de vie, je me demande où est la cohérence de voir un canton réunissant Triel-sur-Seine et l'Etang-la-Ville. Tout le monde sait que les habitants de Triel-sur-Seine vont faire leurs courses à L'Etang-la-Ville.

Enfin, quant à l'aspect politicien de cette délibération, je trouve que les Yvelines qui ont une couleur légèrement bleue (un peu plus bleue qu'hier), sont un peu moins bleues que la Seine-Saint-Denis par exemple, qui elle aussi est un peu moins rose qu'hier. Pourtant, la Seine-Saint-Denis adopte la même posture que les Yvelines.

Alors oui, cette délibération a un sens. A la différence d'autres Départements qui n'osent pas réagir, qui tendent les joues, jour après jour, pour se faire gifler, nous disons non, et à partir d'aujourd'hui plus que jamais. Nous sommes en ordre de marche. Je vous demande solennellement, M. le Président, de monter au créneau, comme nous l'avons fait aujourd'hui, et de partir au combat systématiquement quand l'intérêt des Yvelinois sera menacé.

M. LE PRESIDENT – J'ai cru comprendre que, dans la bouche de Marie-Hélène Aubert, le mot politicien n'était pas favorable. Nous sommes une assemblée politique, parce que nous sommes élus démocratiquement. Or la politique a des exigences de cohérence. Nous avons ici longuement débattu de ce découpage, avec ceux qui y étaient favorables et ceux qui ne l'étaient pas. Comme l'a excellemment dit M. le rapporteur, il y a maintenant une cohérence à vouloir aller jusqu'au bout de notre démarche.

J'entends ce que les uns et les autres proposent, en particulier Jacques Saint-Amaux, fidèle à la ligne du parti depuis longtemps, c'est-à-dire celle de la proportionnelle. Je note d'ailleurs que la modernisation est également en marche puisqu'il n'est plus partisan de la proportionnelle intégrale, mais d'une proportionnelle majoritaire, ce qui est, convenons-en, un saut historique dont nous notons la portée dans cette assemblée.

Pierre Lequiller, lui, s'inquiète (comme l'a fort bien souligné Karl Olive) du problème de la cohérence des découpages proposés, car nous sommes tous d'accord sur l'idée qu'il fallait redécouper. Nous avons d'ailleurs, François Deligné en particulier, insisté à gauche comme à droite pour que votre canton le soit en son temps. Si j'ai bonne mémoire, puisque j'occupais déjà cette place, c'était un combat que nous avons mené de concert avec le maire de Montigny et vous-même. Il n'y a donc pas, de notre part, la moindre volonté de participer à je ne sais quel charcutage ou opération strictement partisane et politicienne. Il y a, encore une fois, un souci de cohérence.

Pour une fois, je voudrais dire que je pose le même diagnostic que le docteur Vignier. Cette délibération devrait être retirée, je le dis solennellement. Cependant, je pense que nous devrions mettre en place un système donnant-donnant. Le Ministre de l'Intérieur devenu Premier Ministre retire cette réforme, puisqu'il nous a expliqué il y a quatre jours qu'elle n'avait plus aucun sens. Il fait, en cela, œuvre lui-même de cohérence et non pas de politique politicienne. Quant à nous, nous faisons également preuve de cohérence en retirant ce recours qui n'a plus raison d'être. La question de la parité reste toutefois posée. Si la suppression des Départements permet de la régler, nous aurons appris quelque chose.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4358 à la majorité – le groupe des Elus de Gauche vote contre, sauf Jeanine Mary qui ne prend pas part au vote - Marie-Hélène Aubert s'abstient.

Garantie départementale d'emprunt en faveur de la SA d'HLM DOMAXIS pour la réhabilitation de 84 logements à Ecquevilly

M. LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Ce rapport propose de garantir un emprunt fait par la commune d'Ecquevilly, où la société d'HLM DOMAXIS va réhabiliter 84 logements, permettant ainsi de diviser par cinq leur consommation énergétique. Le coût de l'opération atteint 5 440 198 €. La Caisse des dépôts accorde un prêt de 2 000 000 €, co-garanti par la commune d'Ecquevilly et que l'on nous propose de co-garantir également. Les taux d'intérêts correspondent au livret A + 0,6 %, ce qui paraît extrêmement raisonnable. Nous avons, en contrepartie, un droit de réservation de 10 % sur l'attribution de logements dans le Département, mais pas nécessairement sur le site. En l'occurrence, il s'agit d'un droit de réservation qui s'exercera à Montigny-le-Bretonneux pour six appartements et à Guyancourt pour quatre autres.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4191 à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt en faveur de la SA d'HLM « Antin Résidences » pour la réhabilitation de 40 logements à Achères

M. OLIVIER DELAPORTE, *rapporteur* – Ce rapport propose d'approuver une garantie d'emprunt pour une opération de réhabilitation d'une résidence de quarante logements à Achères. Le montant de cette garantie est de 240 000 €.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4192 à l'unanimité.

Transfert de la garantie départementale d'emprunt accordée à l'association « APEI Bois Mesnuls » pour la réhabilitation et l'extension de l'ESAT de Maule vers l'association ALTIA Mauldre et Gally

M. LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Ce rapport concerne le transfert de garantie que nous avons donné à l'APEI Bois Mesnuls, en 2006. Cette association héberge des handicapés et s'en occupe au travers d'une ESAT, qui se situe dans le canton d'Aubergenville. Il s'agit d'un emprunt de 850 000 €, qui avait été souscrit à 4,5 % et dont le taux a été renégocié à 4 %. Le montant résiduel est de 637 000 €. Ce transfert de garantie est dû au fait que les associations APEI Bois Mesnuls et APHM de la région de Versailles ont fusionné au sein de l'association La Thébaïde, qui a changé de dénomination pour devenir ALTIA Mauldre et Gally.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4295 à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures15.

Prochaine séance vendredi 23 mai 2014 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Ismâïla WANE.

Le Président :
Pierre BEDIER.

ANNEXE

Communication des marchés notifiés inférieurs à 207 000€ HT en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)			
<i>Politique : A03 Mobilité déplacement</i>			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-295	Fourniture de flexibles hydrauliques et accessoires	4 ans	118 000,00
2013-534	RD 201- Réaménagement et création d'un barreau de liaison à Bennecourt - Aménagements paysagers	2 ans et 3 mois	119 181,10
2013-466	Réalisation d'un diagnostic de la mobilité actuelle et future dans les Yvelines	6 mois	60 900,00
2013-327	Mise en place de clôtures sur la RD 124 entre les PR 2+000 et 4+939 à Mousseaux sur Seine et sur la RD125 entre les PR 0+000 et 1+926 à Moisson	3 mois	46 430,00
2013-275	Acquisition de matériels et engins de travaux pour entretien des RD - Lot 2 : Acquisition de 3 saleuses à saumure et 3 lames de déneigement	2 mois et 15 jours	70 925,00
2013-276	Acquisition de matériels et engins de travaux pour entretien des RD - Lot 3 : Acquisition de 2 tracteurs et leurs équipements, d'1 lamier et d'1 godet de chargement	3 mois	199 160,00
2013-277	Acquisition de matériels et engins de travaux pour entretien des RD - Lot 4 Acquisition de 3 fourgons et leurs équipements	5 mois	97 064,50
		somme :	711 660,60 €

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2013-436	Réalisation de dossiers réglementaires pour 4 barrages et propositions de travaux de confortement	3 ans	96 365,00	
		somme :	96 365,00 €	
<i>Politique : A06 Attractivité économique</i>				
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2013-608	Collecte de données structurées sur des contacts en matière de tri et de réemploi dans les Yvelines	4 mois	4 750,00	
		somme :	4 750,00 €	
<i>Politique : A08 Promotion et rayonnement</i>				
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2013-156	Support Juridique en matière de Communication Institutionnelle en période électorale	13 mois	15 000,00	
2014-29	Prestations de transport, dépose et reprise barrières Vauban - PARIS NICE 2014	4 jours	4 466,00	
2013-616	Location d'une tente et d'une arche gonfable à air captif PARIS NICE 2014	20 jours	10 937,16	
		somme :	30 403,16 €	
<i>Politique : C03 Formation des jeunes</i>				
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2013-200	MANTES LA JOLIE - Collège Gassicourt - CT - Réfection verrières et mise en conformité	3 ans	4 965,00	

2013-633	MANTES LA VILLE - IUT - Construction relocalisation de l'IUT - Diagnostic géothermique	9 mois	15 560,00	
2013-224	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège Anatole France Ascenseurs - sanitaires - Cheminement - Lot 2	3 ans	23 175,00	
2013-225	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège Anatole France Ascenseurs - sanitaires - Cheminement - Lot 3	3 ans	24 500,00	
2013-605	CONFLANS SAINTE HONORINE - Collège Bois d'Aulne - Ascenseur	3 ans	30 100,00	
2013-583	MAISONS LAFITTE - Collège Jean Cocteau - Remplacement ascenseur	106 jours	26 907,00	
		somme :	125 207,00 €	
<i>Politique : D02 Système d'information</i>				
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2014-35	Fourniture d'un service de télétransmission	4 ans	70 000,00	
		somme :	70 000,00 €	
<i>Politique : D03 Moyens de fonctionnement</i>				
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT	
2013-401- 00	Versailles - Hôtel du Département - Travaux de dépose des pots à feu - MOE	3 ans	7 198,95	
		somme :	7 198,95 €	

Autorisation d'ester en justice - compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation (art. L. 3221-10 du CGCT) - janvier-mars 2014

ACTION SOCIALE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1306780	12/11/2013	Mme J / CG78	Récupération de 90% des intérêts de capitaux placés par le fils de la requérante, hébergé au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées	Interne
TA de Versailles	REP+ RPC	1401478	26/02/2014	Mme V / CG78	Décision suspendant l'agrément en qualité d'assistante maternelle + demande indemnitaire en réparation du préjudice subi	Externe
TA de Versailles	REP	1307669	14/10/2013	Mlle R / CG78	Décision refusant l'agrément en qualité d'assistante familiale	Interne
TA de Versailles	REP	1401302-1	14/02/2014	Mme R /CG78	Décision refusant l'agrément en vue d'adoption	Interne
Conseil d'Etat	REP	370255	16/07/2013	Mme S / CG78	Décision de récupération sur succession	Externe (Ministère d'avocat obligatoire)

CDAS	Recours aide sociale	2013/050	03/09/2013	M. A / CG78	Décision de récupération sur succession d'une personne handicapée	Interne
CDAS	Recours aide sociale	2014/01	31/12/2013	Mme D / CG78	Décision de refus d'aide sociale à l'hébergement aux personnes âgées	Interne
CDAS	Recours aide sociale	2013/045	25/06/2013	Mme S / CG78	Décision de récupération sur donation d'une personne âgée	Interne
CCAS	Recours aide sociale	130618	09/12/2013	Mme C / CG 78	Décision d'accord d'aide sociale mais sans prise en charge de la mutuelle	Interne
CA de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	13/06585		M. M / CG78	Jugement du TGI de Versailles du 18/07/2013	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	23/01/2014	CG78 / obligés alimentaires de Mme L	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire due à Mme L	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	13/02/2014	CG78 / obligés alimentaires de Mme B	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire due à Mme B	Interne

TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	20/02/2014	CG78 / obligés alimentaires de M. L	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire due à M. L	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	21/03/2014	CG78 / obligés alimentaires de M. A	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire due à M. A	Interne
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	RPC	1008429	30/12/2010	M. B / CG78	Indemnisation des frais de réparation du véhicule du requérant suite à un accident sur une route départementale	Interne

RESSOURCES HUMAINES						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1204943	03/08/2012	M. H / CG78	Sanction disciplinaire d'exclusion de trois jours	Interne
TA de Versailles	REP	1307843	06/12/2013	Mme V / CG78	Décision refusant la réaffectation de la requérante sur son poste d'origine	Externe
TA de Versailles	REP	1306890	31/10/2013	Mme G / CG78	Décision confirmant l'impossibilité statutaire de recruter la requérante par voie de détachement	Interne
TA de Versailles	RPC	1400360	18/01/2014	Mme L / CG78	Demande indemnitaire en réparation des préjudices subis	Externe
TA de Versailles	REP	1307573	27/11/2013	Mme B / CG78	Reprise de salaire suite à un arrêt maladie sans traitement	Interne
TA de Versailles	RPC	1400257	13/01/2014	Mme H / CG78	Décision de licenciement + demande indemnitaire en réparation du préjudice subi	Externe

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro Enregistrement	Date	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés	Traitement
TA de Versailles	REP	14011403	25/02/2014	M. A / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1400288	16/01/2014	Mme D / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de dette de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1401027	06/02/2014	M. H / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1402507	26/03/2014	Mme N / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1401913	07/03/2014	Mme P / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1402344	18/03/2014	Mme S / CG78	Décision refusant une remise de dette de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1402150	12/03/2014	M. S / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de dette de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1401379	17/02/2014	M. T / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1401366	17/02/2014	M. V / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de dette de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1402493	21/03/2014	Mme V / CG78	Décision réclamant un trop perçu de RSA	Interne

VIE ECONOMIQUE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	RPC	1307955	27/12/2013	Sté Pousset / CG78	Application des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux	Interne
CAA de Versailles	RPC	1204350	24/12/2012	Madame C / CG78	Action en garantie des constructeurs. Vices affectant le carrelage de l'espace territorial de Mantes la Jolie	Externe
TA de Versailles	Référé expertise	1305496	10/09/2013	Cabinet Valero-Gadan / CG78	Désordres fissurations des cloisons au collège Marcel Pagnol à Bonnières	Interne
CAA de Versailles	RPC	en cours	31/12/2013	Société Imbert / CG78	Désordres affectant les châssis coulissants des salles de classe du collège Galilée à Limay	Externe
CA de Douai	Assignation au fond	1400717	30/01/2013	Société France Air / CG78	Action en revendication du prix au collège Auguste Renoir à Chatou	Externe
TA de Versailles	Recours Tropic	1400815	04/02/2014	Sté Modulari / CG78	Procédure de passation du marché de gestion de la crèche départementale	Externe

Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département compte rendu trimestriel janvier-mars 2014						
PROTECTION DES MINEURS CONFIES AU DEPARTEMENT						
Tribunal compétent	Type de procédure	Intervention suite à la désignation du PCG en qualité de	Nature du dossier	Traitement	Etat de la procédure	
TPE Versailles	criminelle	Administrateur ad hoc de J.M.	viols et agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation d'AAH le 14/01	
TPE Bobigny	criminelle	Administrateur ad hoc de M.L.	viols et agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation d'AAH le 14/03	

SOMMAIRE

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES.....	1
DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE.	4
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (HORS LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL)	4
DELEGATIONS PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'EXERCICE D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE ET AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.....	4
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EQUIPEMENT DU CONSEIL GENERAL.....	4
COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.....	4
ADOPTION DES CONTRATS RURAUX DES COMMUNES DE BENNECOURT, CERNAY-LA-VILLE, FAVRIEUX, HERMERAY, LONGNES, MAREIL-SUR-MAULDRE ET SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	5
ADOPTION DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DES COMMUNES DE BUC, CARRIERES-SUR-SEINE ET LE PECQ	5
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 PORTANT VERSION CONSOLIDEE DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES YVELINES (CDEY) « VERSAILLES GRAND PARC »	6
ADHESION A L'ASSOCIATION « BIOMIS G3 » POUR L'ANNEE 2014.....	6
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE ET 1 ^{ER} APPEL A PROJETS 2014.....	6
PARCS NATURELS REGIONAUX DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS. APPROBATION DES CONVENTIONS TRANSITOIRES 2014 RELATIVES AUX FRAIS DE STRUCTURE	7
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « CONFIANCE PIERRE BOULENGER » POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES HANDICAPEES « LA CASCADE » SITUE A RAMBOUILLET	7
ADOPTION DU CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DU CHESNAY 2014-2016.....	7
DEMANDE D'HABILITATION INDIVIDUELLE A L'AIDE SOCIALE PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT « LES HOUX » A QUAREGNON EN BELGIQUE	8
TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE. POURSUITE DU DISPOSITIF « PAM 78 » POUR LA PERIODE 2014-2018	8
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE DES YVELINES (IFSY). MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DENOMINATION. FIXATION DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES FRAIS DE FORMATION	9
COLLEGE « PIERRE DE COUBERTIN » A CHEVREUSE. SUBVENTION AU SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX	9
SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE CHORALES ET POUR L'ACTIVITE THEATRALE DE L'ASSOCIATION « RIRE 78 ».	9
CREATION ET ADOPTION DU DISPOSITIF « D'AIDE A LA RESIDENCE TERRITORIALE D'ARTISTE ». DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE.....	10
AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « PORT ROYAL DES CHAMPS »	10
CREATION D'UN CONCOURS 2014 « LES COLLEGIENS DES YVELINES, SOLIDAIRES DU MONDE »	10
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX. COLLEGE « LOUIS LUMIERE » A MARLY-LE-ROI. AUTORISATION POUR MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIETES IDFC, SYSTAL ET LES COMPAGNIES AXA FRANCE IARD ET ALLIANZ	10
DECLASSEMENT DE LA VOIRIE RELIANT LA RUE DE L'AMANDIER JUSQU'AU GIRATOIRE SITUE DEVANT LA PROPRIETE D'ETERNIT, EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VERNOUILLET .	11

CESSION A LA COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY DE LA PARCELLE DEPARTEMENTALE CADASTREE SECTION AB N°1171.....	11
REPLACEMENT DE 20 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DANS 19 COLLEGES PUBLICS ET AU LYCEE FRANCO-ALLEMAND DE BUC.....	11
MODERNISATION DE LA GESTION DES COLLEGES. ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	11
PROGRAMME 2014 DE RESORPTION DES POINTS DURS BUS SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL. PROJET DE PROLONGEMENT DU SITE PROPRE BUS EXISTANT SUR LA RD 190 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET DE POISSY.....	11
PROGRAMME 2014 D'AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION.....	12
PROGRAMME 2014 D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL.....	12
ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A TRAPPES SIS 50, AVENUE DES FRERES LUMIERE POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	12
CESSION DES PARCELLES DEPARTEMENTALES AK 298 ET 300 SITUEES A MAISONS-LAFFITTE A UN PARTICULIER	13
MODIFICATION DU PROGRAMME 2014 DE RENFORCEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS. REALISATION DE MESURES DE CONFORTEMENT DE LA RAMPE D'ACCES AU PONT GEORGES POMPIDOU (RD 186 AU PECQ).....	13
CONTESTATION AU CONSEIL D'ETAT DU DECRET N° 2014-214 DU 21 FEVRIER 2014 PORTANT DELIMITATION DES CANTONS DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES	13
GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SA D'HLM DOMAXIS POUR LA REHABILITATION DE 84 LOGEMENTS A ECQUEVILLY	15
GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SA D'HLM « ANTIN RESIDENCES » POUR LA REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS A ACHERES	15
TRANSFERT DE LA GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ASSOCIATION « APEI BOIS MESNULS » POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ESAT DE MAULE VERS L'ASSOCIATION ALTIA MAULDRE ET GALLY	15
<u>ANNEXE</u>	17
COMMUNICATION DES MARCHES NOTIFIES INFERIEURS A 207 000€ HT EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL (ART. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES).....	17
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - COMPTE RENDU TRIMESTRIEL DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION (ART. L. 3221-10 DU CGCT) - JANVIER-MARS 2014.....	20
PROCEDURES NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - POUR DES ENFANTS CONFIES AU DEPARTEMENT COMPTE RENDU TRIMESTRIEL JANVIER-MARS 2014	26